

BTSA

Gestion et Maîtrise de l'Eau

ACCES

Cette formation s'adresse principalement aux titulaires d'un Baccalauréat Technologique S.T.A.E., d'un Baccalauréat S, STL (physique de labos et de procédés industriels) et STI (génie électronique).

Le dossier est à retirer, début mars, au Lycée Agricole Public du département où le candidat est scolarisé.

La décision est prononcée par une commission nationale, après examen du dossier, en particulier résultats scolaires de 1^{ère} et Terminale, avis du conseil de classe de terminale et du chef d'établissement.

Les candidats sont informés de la décision en juin.

La formation dispensée prépare, en deux ans, au Brevet de Technicien Supérieur Agricole « Gestion et Maîtrise de l'Eau » dans les spécialités :

- **Maîtrise de l'eau en agriculture et aménagement (M.E.A.A.)**
- **Gestion des services d'eau et d'assainissement (G.S.E.A.)**

Le technicien supérieur pourra occuper des emplois dans les entreprises, organisations professionnelles, sociétés d'aménagement, collectivités territoriales, bureaux d'études... impliqués dans l'irrigation, le drainage, le traitement de l'eau, la gestion et la protection des ressources hydriques.

➔ ORGANISATION DE LA FORMATION

DEUX SPECIALITES AU CHOIX :

La formation BTSA « GEMEAU » **spécialité M.E.A.A.** permet au futur technicien d'effectuer un diagnostic technique, économique et écologique au niveau d'une exploitation ou d'un bassin versant, d'un périmètre de protection, pour conseiller un agriculteur ou un groupe d'agriculteurs.

Il conduira ainsi :

- projet d'irrigation et conduite de l'installation ;
- projet de drainage et conduite du système ;
- maîtrise de la qualité de l'eau au niveau d'un bassin versant ;
- protection de la ressource ;
- étude d'impact et conception d'un plan d'épandage d'effluents (agricole ou agro-alimentaire).

La formation BTSA « GEMEAU » **spécialité G.S.E.A.** donne au futur technicien les raisonnements scientifiques et les connaissances technologiques qu'il doit maîtriser pour assurer :

- l'exploitation d'une unité de traitement et d'un réseau d'eau potable ou d'assainissement ;
- l'adaptation du service aux contraintes de qualité, de quantité, de rentabilité et de gestion des besoins ;
- la gestion commerciale et administrative.

La formation est organisée en modules et structurée en quatre domaines auxquels s'ajoutent les modules d'initiative locale (MIL) : **en M.E.A.A.** (étude d'impact, gestion des effluents, plan d'épandage) et l'éducation physique et sportive.

en G.S.E.A. (étude d'impact et maintenance des équipements) et l'éducation physique et sportive.

➔ DEBOUCHES

Les titulaires du BTSA « GEMEAU » sont appelés à exercer les activités suivantes :

- Conseiller technique dans une organisation agricole : Chambre d'Agriculture ou Compagnie d'Aménagement.
- Responsable de l'exploitation des services d'eau potable ou d'assainissement d'une ville ou un groupement de communes.

STAGES

12 à 15 semaines en organismes ou en entreprises avec suivi pédagogique par l'équipe enseignante

Le diplôme est délivré sur contrôle continu en cours de formation (50%) et examen final (50%).

HEBERGEMENT

Le Lycée tient à disposition une liste de locations possibles au Rheu et dans les environs.

En fonction de critères sociaux et d'éloignement, quelques étudiants pourront être logés au Lycée.

Les étudiants bénéficient du régime étudiant (sécurité sociale, mutuelle, carte CROUS).

Des bourses d'enseignement supérieur peuvent être accordées.

- Technico-commercial dans une entreprise ou une société de distribution de l'eau ou Technico-commercial en équipements hydrauliques de forages et de réseaux.
- Technicien de bureau d'études dans des sociétés de services, les bureaux d'études ou les services administratifs qui réalisent des aménagements relatifs à l'eau.
- Technicien de bureau d'études ou dans un service administratif qui réalisent des études d'impact d'installation classée agricole ou des plans d'épandage d'effluents ou boues.

Ce diplôme permet également de poursuivre des études : certificats de spécialisation, universités, écoles d'ingénieurs sur concours spécial après une classe préparatoire réservée aux titulaires de BTS-DUT.



DISCIPLINES ET HORAIRES

Enseignements communs aux 2 spécialités	D1.1 Mathématiques appliquées – Statistiques	70 h
	D1.2 Informatique	50 h
	D2.1 Langue Vivante (ANGLAIS)	120 h
	D2.2 Techniques d'expression, de communication, d'animation et documentation	180 h
	D3.1 Economie générale et droit du travail	90 h
	D3.2 L'homme et la gestion de l'eau dans l'environnement (acteurs, droits)	110 h
	D4.1 L'eau : propriétés, ressources, qualité	150 h
	D4.2 Les systèmes hydrauliques : connaissances scientifiques et technologiques	250 h
	D4.3 Positionnement d'un projet d'aménagement hydraulique	60 h

M.E.A.A.

D4.41	Fonctionnement des systèmes d'exploitation et des espaces aménagés dans leur contexte hydrologique.	90 h
D4.42	Techniques et pratiques de maîtrise de l'eau.	80 h
D4.43	Projet d'aménagement hydraulique et de protection de la ressource.	130 h
MIL	Etude d'impact	60 h
	Plan d'épandage des effluents, S.I.G.	60 h

G.S.E.A.

D4.61	Exploitation d'un service d'eau potable .	100 h
D4.62	Exploitation des systèmes d'assainissement.	110 h
D4.63	Contrôle de qualité des eaux.	50 h
D4.64	Gestion économique et commerciale des services d'eau et d'assainissement.	60 h
MIL	Etude d'impact	60 h
	Maintenance électro-mécanique , habilitation électrique.	60 h

Activités pluridisciplinaires : 200 h - Mise à niveau : 60 h
EPS : 100 h